



Mars 2026 #48

À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI

A photograph of a man in a light-colored, short-sleeved shirt walking through a field of tall, golden-brown grain. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow and long shadows. The man is seen from the back, looking towards the horizon.

CONFLITS, EUROPE ET COÛTS...



AGIRAGRI
Partageons nos cultures

- Bruxelles sans ambition
- Agriculture malade de ses coûts
- Lois de finances et changements
- Pays-Basque et nouveaux horizons
- Et toujours les Focus Secteurs

L'EDITO



Accumulation de chocs

Succédant à la pandémie, à la guerre en Ukraine et aux épizooties récurrentes, les agriculteurs se trouvent de nouveau exposés à un choc majeur avec la guerre en Iran. Cette région, connue pour son instabilité, confirme son rôle de poudrière, et son embrasement ravive des risques profonds, en particulier en matière de dépendance aux intrants indispensables à l'acte de production agricole.

La première conséquence tient au blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transitent 20 à 25 % du pétrole et du gaz, ainsi qu'environ 35 % des engrais, notamment l'urée et l'ammoniac. Il en résulte une flambée du prix du baril, désormais proche de 100-110 dollars, et une hausse sensible des prix des engrais. Le gaz suit une tendance similaire, même si le pic de 2022 – 340 €/Mwh – est encore loin. Des répercussions sont aussi attendues sur le prix de l'électricité. De quoi alourdir les charges des agriculteurs, en particulier ceux spécialisés en grandes cultures, déjà fragilisés par la faiblesse des cours du blé et du maïs et par des résultats très faibles sur les trois dernières années.

On sait quand débute une guerre mais rarement quand elle s'achève

Les engrais enregistrent une nette augmentation : l'urée se rapproche des 650 €/tonne, tandis que l'ammonitrate dépasse les 500 €. Cette hausse prolonge une dynamique déjà amorcée, liée aux taxes sur les intrants importés de Russie et à la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Malgré des stocks constitués pour 2026 avant le conflit, les agriculteurs s'inquiètent des effets durables de ces hausses, susceptibles de se prolonger jusqu'en 2027. Une source d'espoir réside toutefois dans un possible redressement des cours des céréales, à l'image du blé tendre autour de 200 €/t, laissant entrevoir une compensation, au moins partielle, du choc sur les coûts.

On sait quand débute une guerre, mais rarement quand elle s'achève. Celle qui se déroule en Iran, et qui tend à déborder ses frontières, livre plusieurs enseignements. Elle rappelle d'abord la dépendance persistante à l'énergie et aux intrants, et pose à nouveau la question de l'insuffisance d'outil industriel pour les produire. Elle accentue aussi l'incertitude en matière d'approvisionnement alimentaire : des intrants plus chers et parfois rationnés risquent d'affecter les rendements, réduisant les disponibilités pour les grands pays importateurs, notamment au Moyen-Orient, d'autant que 4 à 5 % des céréales transitent par Ormuz.

Par ailleurs, la Russie apparaît comme l'un des bénéficiaires indirects de la situation : la hausse des prix énergétiques renforce ses recettes, soutenant à la fois sa croissance et son effort de guerre. Enfin, il devient manifeste que la formation des prix agricoles est désormais largement dominée par les facteurs géopolitiques, parfois au détriment des fondamentaux économiques. Depuis 2022, les agriculteurs de bonne volonté ne connaissent guère de repos. ■

Thierry Pouch

SOMMAIRE

GRAND ANGLE P 4

Bruxelles est sans ambition pour l'agriculture européenne

FOCUS SECTEURS

Viticulture :

Déroger à l'AOC pour survivre

Elevage :

Bovins viande : la spécialisation paie

Grandes cultures :

Les coopératives céréalières démunies

Fruits et légumes :

La poire à la pêche

3 QUESTIONS À... P 10

Matthieu Calame

« L'agriculture malde de ses coûts. »

DROIT ET GESTION P 12

Lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2026 : ce qui change concrètement pour les agriculteurs

Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article

PORTRAIT D'AVENIR P 15

Maitena Pochelu cultive l'héritage et ouvre de nouveaux horizons

CULTURE P 18

Documentaire / RURAL : Jérôme Bayle, visage d'une colère agricole

Livre / Agricultrices : semer, nourrir, résister : des récits qui bousculent l'ordre établi

Etudes / Déméter 2026 : l'agriculture au cœur des rivalités mondiale

PARLONS DE NOUS P 19

AGIRAGRI s'impose comme un acteur incontournable du monde agricole

A VRAI DIRE P 20

Le changement climatique, première cause de pénibilité dans le travail agricole

En 2025, un excédent commercial de 181 M€

Méthanisation : Solagro alerte sur les limites d'un essor mal maîtrisé

GRAND ANGLE

Bruxelles est sans ambition pour l'agriculture européenne



Pas de réarmement agricole en vue ! Au cours des dix prochaines années, l'Union européenne n'accroîtra pas sa sécurité alimentaire. La Pac n'incitera pas les agriculteurs à produire plus et les filières européennes déficitaires demeureront.

Ce sont les projections agricoles pour l'Union Européenne (UE) à 27, présentées en décembre 2025 par la Commission européenne dans son rapport « Agriculture Outlook 2025-2035 ». Or la réforme de la Pac post-2027 est à l'état de projet et le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2028-2034 n'est pas encore connu. Sans compter que plusieurs pays des Balkans, la Moldavie et l'Ukraine, pourraient avoir entre temps rejoint l'Union européenne.

Dans son rapport, Bruxelles détaille ses projections, production par production, sans ambition de souveraineté. Les prix agricoles par rapport auxquels elle les a établis, équivalents à leurs niveaux de 2019, n'incitent pas à produire plus.

Productions végétales en déclin

D'ici 2035, l'UE recenserait 6,9 millions de paysans et salariés agricoles alors en activité (versus 7,55 millions en 2024). Ils n'enrangeront que 128 millions de tonnes de blé (Mt), soit 10 Mt de moins qu'en 2013-2015, mais aussi 49 Mt d'orges, 61 Mt de maïs et 27 Mt d'autres céréales (sorgho, avoine, seigle).

L'avoine serait davantage consommée au cours de la prochaine décennie (+ 4 % par an). L'UE à 27 exporterait toujours une trentaine de millions de tonnes de blé et d'orge mais resterait une région importatrice majeure de maïs (au moins 15 Mt).

Au cours des dix prochaines années, l'UE ne parviendra pas à réduire son déficit en protéines et huiles végétales. Elle produirait 18,4 Mt de colza, comme en 2023-2025, mais aussi 3,1 Mt de soja et 9,2 Mt de graines de tournesol. Pour autant, l'UE sera toujours importatrice nette de soja (14 Mt) et de colza (4 Mt).

Enfin, la Commission mise sur une production européenne de sucre de 14,5 Mt, dédiée uniquement au marché intérieur. La culture de betteraves se maintiendrait en surface autour 1,42 million d'hectares mais les rendements diminueraient de 1,1 % par an.

Filières animales en rade

Au cours des dix prochaines années, la production européenne d'œufs (environ 6,5 Mt) croîtrait de 0,5 % par an alors que leurs exportations progresseraient de 1,7 %. En conséquence, l'UE participera pleinement à l'expansion du marché mondial des œufs (+13 % en 10 ans).

Par ailleurs, les Vingt-sept Etats membres produiraient environ 15 millions de tonnes équivalent carcasse (Mtéc) de poulets. Mais cette production sera inégalement répartie, avec des pays comme la France qui resteront structurellement déficitaires. A l'export, l'UE serait encore excédentaire. D'ici 2035, ses capacités d'exportation en hausse de 0,8 % par an, lui permettraient d'expédier 2,1 Mtéc par an de viande de poulet d'ici 2035. Or, le marché mondial de la viande de volaille aura entre temps atteint 18,0 Mtéc (+ 2,5 Mtéc en dix ans).

GRAND ANGLE

Mais l'UE sera incapable de prendre part à l'expansion des marchés mondiaux des produits laitiers et de la viande. Elle produirait à peine plus de lait qu'actuellement (154 millions de tonnes - Mt ; + 2 Mt sur 10 ans). Et elle se contenterait d'en exporter l'équivalent de 20 Mt alors que le marché mondial des produits laitiers aura entre temps crû de 8 Mt.

Seules 6,1 Mtéc de viande bovine seraient produites d'ici à 2035 (- 9,2 % par rapport à la moyenne 2023-2025). Mais comme la consommation faiblirait dans les mêmes proportions, l'UE resterait exportatrice nette de 250 000 téc environ. Or d'ici 2035, les échanges mondiaux de viande bovine auront entre temps progressé de 1,1 Mt.

Par ailleurs, le déficit européen de la production de viande ovine atteindrait 100 000 téc car la consommation résisterait. La filière ne serait pas suffisamment attractive pour susciter de nouvelles vocations d'éleveurs prêts à relancer la production européenne de viande ovine.

Enfin, l'UE restera un acteur majeur sur le marché mondial de la viande porcine au cours des dix prochaines années : les baisses concomitantes de sa production et de sa consommation préserveraient ses capacités d'exportation (3 Mtéc par an) dans un marché mondial qui resterait stable (10,5 Mtéc). ■

En 2035, l'UE ne carburera pas au vert

Toujours horizon 2035, l'UE ne semble pas avoir l'ambition d'accroître ses productions de carburants verts pour se doter d'une flotte de véhicules et de poids lourds qui rouleraient au biodiésel ou au bioéthanol. La consommation de biodiésel n'excéderait pas 18,2 milliards de litres d'ici à 2035 et celle de bioéthanol, 7,5 milliards de litres.

Gestion Pilotage Stratégie

aa AGIRAGRI
Partageons nos cultures

Moi agriculteur, je pilote!

Pour une gestion efficace
de mon entreprise agricole ou viticole

Éditions

Le livre-outil indispensable

**Coupez le moteur,
branchez le GPS!**

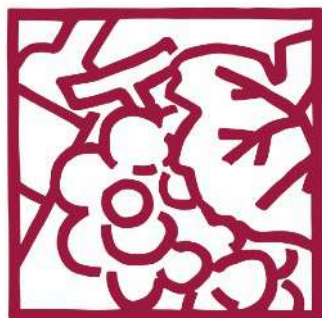
aa AGIRAGRI
Partageons nos cultures

www.agiragri.com

Commander le livre ICI

PLUS ICI

FOCUS SECTEURS



Viticulture

Déroger à l'AOC pour survivre

En France, terre des appellations d'origine contrôlée, un mouvement discret mais réel se dessine : celui de viticulteurs qui choisissent de renoncer à leur AOC, sur tout ou partie de leur production, pour vinifier en « Vin de France ».

Longtemps perçue comme un échec, cette décision s'impose désormais comme une stratégie d'adaptation, voire de survie, face aux bouleversements climatiques, économiques et aux évolutions de la consommation.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) incarne depuis des décennies l'excellence et la tradition du vin français. Elle garantit une origine, des productions strictes et une typicité reconnue. Mais pour certains vignerons, ces règles autrefois protectrices se transforment en carcan. Le changement climatique notamment, bouscule les équilibres : épisodes de gel plus fréquents, étés plus chauds et plus secs, maturités accélérées. Sans rendre les cépages historiques obsolètes, ces évolutions questionnent leur adaptation locale et les itinéraires techniques associés. Parallèlement, les stocks d'AOC peuvent peser lourdement en trésorerie, tandis que le marché évolue : clientèle vieillissante, jeunes consommateurs moins familiers du vin et au pouvoir d'achat plus contraint, attirés par d'autres boissons.

Liberté et innovation

Quitter une AOC, c'est renoncer à une partie de son identité et à une valorisation souvent supérieure sur le marché. En contrepartie, cela ouvre un champ de liberté : expérimenter des cépages plus résistants, adapter les assemblages, innover dans les styles et les formats, ajuster les prix. Certains développent ainsi des cuvées plus accessibles, créatives, au positionnement marketing affirmé. Ces vins peuvent devenir une porte d'entrée vers l'univers du domaine et, à terme, orienter vers les AOC de la propriété.

Cette liberté a cependant un coût. Sans l'appui des structures d'appellation, les producteurs doivent assumer seuls leur communication, leur distribution et la construction de leur crédibilité. Émerger hors des repères traditionnels exige du temps, des moyens et une vraie stratégie de marque.

Si le phénomène reste marginal, il interroge. Conçues pour protéger les terroirs et garantir une qualité, les AOC doivent-elles évoluer davantage ? Certaines amorcent des adaptations, comme l'introduction expérimentale de cépages plus résistants. Une première réponse, encore partielle face à l'ampleur des défis.

La viticulture française se trouve ainsi à un carrefour. Entre attachement au cadre et besoin de souplesse, les vignerons doivent aujourd'hui faire des choix difficiles mais porteurs d'espoir. ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

Bovins viande : la spécialisation paie

La conjoncture du marché de la viande bovine a davantage profité aux éleveurs spécialisés qu'aux polyculteurs-éleveurs pénalisés par la commercialisation à pertes de leurs céréales.

Comme chaque année, l'Institut de l'élevage (Idele) publie son dossier annuel « Bovins viande » en partie dédié aux revenus des producteurs français en s'appuyant sur le réseau de fermes de référence INOSYS Réseaux d'élevage. Ces dernières sont catégorisées en fonction de leur orientation et de leur degré de spécialisation.

L'an passé, une partie des producteurs est parvenue à accroître de plus de 40 000 € (40 K€) leur résultat courant par unité de main d'œuvre (RC/UMO) comparé à l'année précédente. Par exemple, les exploitations « *Naisseur engraisseur de jeunes bovins et cultures* » dégagent les revenus les plus élevés avec un RC/UMO de 69,7 K€/UMO, en hausse de 41,2 K€/UMO sur un an. Leur produit viande net d'achat supplémentaire s'est intégralement reporté sur leur résultat courant. Pour autant, ces éleveurs ont de nouveau vendu leurs céréales à pertes. Les meilleurs rendements obtenus l'an passé ont seulement généré un chiffre d'affaires supérieur à 2024. La production de blé était alors la plus faible depuis 1983.

Le bio à la traîne

Les exploitations d'élevage « Bovins viande » les plus spécialisées ont été les grandes gagnantes de l'année 2025. La hausse de leur RC/UMO équivaut au produit supplémentaire « bovin viande net d'achats » réalisé car leurs charges sont restées très stables. Les systèmes intitulés par l'Idele « *Naisseur spécialisées de plaine* » (176 ha, 106 VA, 1,7 UMO en moyenne) ont ainsi dégagé un RC/UMO de 57,7 K €, en hausse de 30,1 K€/UMO sur un an.

Les exploitations « *Naisseur engraisseur de jeunes bovins* » (174 ha ; 113 VA ; 1,9 UMO) voient aussi leur RC/UMO croître pour les mêmes raisons de plus de 30 K€/UMO à 51,2 K€/UMO. Mais ces systèmes d'élevage situés majoritairement en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire ont été pénalisés par la FCO et la perte de chiffre d'affaires de 3,6 K€/UMO qu'elle a généré. Sans ce manque à gagner, le RC/UMO serait très proche de celui des éleveurs « *Naisseur spécialisées de plaine* ».

Les producteurs de veaux sous la mère du sud du Massif central ont aussi été pénalisés par la FCO et la MHE. Ayant perdu près de 4 600 € de chiffre d'affaires, leur revenu n'excède pas 44,9 K€/UMO. Mais il demeure largement supérieur à celui de 2024.

En agriculture biologique, les résultats courants des systèmes « naisseurs » ou « naisseurs engraisseurs » sont dorénavant supérieurs à 30 K€/UMO mais vendre la viande bio plus cher ne suffit pas pour compenser la faible dimension des troupeaux. Leurs RC/UMO sont inférieurs de plus de 30 000 €/UMO à leurs homologues en conventionnel équivalents. ■

[PLUS ICI](#)

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

Les coopératives céréalières démunies

L'analyse des bilans des 134 coopératives passées au crible par le Haut conseil de la coopération agricole révèle des structures à bout de souffle, sans moyens pour investir ni se moderniser.

En 2024 (1), l'ensemble des 134 coopératives passées en revue par le Haut conseil de la coopération agricole (HCCA) avait réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 60,1 milliards d'euros (Mds d'€), inférieur de 4,6 Mds à 2023 (sur récolte 2022). Leurs résultats étaient déficitaires (- 0,3 % du CA) et leurs soldes intermédiaires de gestion s'étaient dégradés. L'EBITDA équivalent à 3,91 % du CA en 2019 (44,6 Mds d'€) a perdu près de 0,7 point (3,18 %).

« Cette évolution traduit leur vulnérabilité structurelle, analyse François Macé, président de la section économique et financière du HCCA. Les petites structures supportent beaucoup plus difficilement la hausse des coûts fixes : salaires, montants des investissements. Elles n'ont pas la capacité de les amortir sur un volume important de grains. Dans un environnement moins porteur qu'en 2022, ces coopératives subissent plus directement les effets ciseaux entre prix de vente et coûts ».

Inégalement pénalisées

Outre la conjoncture céréalière dégradée, la hausse des taux d'intérêt des prêts souscrits ces dernières années par les coopératives a aussi contribué à dégrader leurs résultats. En 2024, ils représentaient 39,71 % de l'EBITDA (EBE) contre 10,29 % en 2019. Et comme la situation financière des coopératives se détériore depuis des années, leur outil de production vieillit. Au bilan, plus de 69 % de l'actif des coopératives est amorti. Depuis 5-6 ans, ce ratio stagne. Les investissements réalisés les années passées maintiennent juste à flot les outils de production.

« Or, la coopération céréalière est une industrie lourde : 1 € d'investissement en immobilisation génère 2 € de chiffre d'affaires, rapporte Antoine Hacad, président de La Coopération agricole Métiers du grain. Elle supporte des coûts croissants alors que les volumes de grains traités diminuent ». Seules les coopératives qui se diversifient dans plusieurs activités plus rentables - la transformation par exemple - dégagent de meilleurs résultats économiques.

En 2024, les fonds propres des coopératives équivalaient à 28,40 % de leur actif après avoir baissé de 4 points en cinq ans.

Ces chiffres « reflètent à la fois la dégradation de la rentabilité, la rigidité de la structure des coûts et un recours accru à la dette pour financer l'activité et les investissements », souligne François Macé. Pour autant, 2025 n'aura pas été l'année du redressement escompté, compte-tenu des difficultés structurelles de la filière céréalière. ■

(1) Dernière année connue

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

La poire à la pêche

Zoom sur la poire française. Depuis quelques années, la superficie de poiriers croît en France mais pas suffisamment pour la rendre autosuffisante. Chaque année, le pays importe environ les deux tiers de sa production.

La France est le sixième pays européen producteur de poires derrière l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et le Portugal. Sa production estimée à 154 000 tonnes en 2025 (ou 154 kt) a progressé de 20 % au cours des cinq dernières années. Entre 2014 et 2019, elle avoisinait 130 kt. Mais notre pays demeure structurellement déficitaire. En 2023-2024, environ 117 kt de fruits avaient été importées (derniers chiffres connus) notamment de Belgique, des Pays-Bas et du Portugal.

Regain d'intérêt

Davantage de poires sont produites en France car la superficie de son verger s'étend. Entre 2019 et 2023, elle a progressé de 15,5 % avant d'atteindre et se stabiliser autour de 6 200 hectares. Un tiers de la production française de poires est de la William et un autre bon tiers, de la poire d'automne ; les variétés d'hiver équivalant à peine 8 % de la récolte nationale.

Le regain d'intérêt pour le poirier s'explique par un engouement des consommateurs français pour ces fruits « naturels » présents sur les étals aussi bien en été, en automne, qu'en hiver. Par ailleurs, de nouvelles variétés sont cultivées pour mieux répondre à leurs besoins. « Grâce à une production plus précoce, une plus grande résistance aux aléas climatiques, une moindre utilisation des pesticides et des qualités gustatives à même de séduire un public plus jeune, de nouvelles variétés comme l'Angélyls, la Fred ou la Xenia, les producteurs espèrent relancer la consommation française avec de nouveaux goûts et de nouvelles textures, un travail de longue haleine. », explique le site madeinfr.fr.

La première région productrice est la Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) suivie par l'Occitanie et le Centre-Val-de-Loire. La région Paca produit plus de 90 % des poires Guyot hexagonales. Elle est aussi la 1^{re} région productrice de poires Williams suivie de l'Occitanie. Les variétés d'automne sont récoltées dans toute la France. A contrario, les poires d'hiver sont cultivées dans les Pays-de-la-Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutefois, la production de poires est dix fois inférieure à celle de pommes de table. Au 1^{er} novembre 2025, cette dernière est estimée à 1,59 millions de tonnes, en repli de 2 % par rapport à celle de l'année précédente, selon Agreste. La superficie de pommiers (37 800 ha) a décliné de 4 % ces cinq dernières années. ■

[PLUS ICI](#)[PLUS ICI](#)

3 QUESTIONS À...

Matthieu CALAME

Matthieu Calame est responsable de programme à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme. L'invité de la Matinagri de mars travaille sur les transformations économiques et écologiques des systèmes agricoles et alimentaires. Il est co-auteur du récent ouvrage « *L'agriculture malade de ses coûts* », qui propose une lecture structurelle des crises agricoles contemporaines. ([VOIR ICI LA VIDEO](#)).

Pourquoi parlez-vous d'une agriculture « malade de ses coûts » ?

On aborde très souvent la crise agricole par la question des prix ou du revenu, en pointant la responsabilité de l'aval, de distribution ou des marchés. Mais cette lecture est partielle. Le cœur du problème réside dans la dynamique des coûts, qui reste largement sous-estimée dans le débat public. Depuis plusieurs décennies, l'agriculture connaît un processus d'industrialisation comparable à celui observé dans d'autres secteurs : le travail humain est progressivement remplacé par du capital. Cela se traduit par une mécanisation accrue, un recours massif aux intrants et une montée en puissance des investissements.

Ce mouvement n'est pas conjoncturel, mais structurel. Il entraîne mécaniquement une baisse du nombre d'agriculteurs et une transformation profonde des exploitations. Ce que l'on observe aujourd'hui n'est donc pas seulement une crise, mais l'aboutissement d'une trajectoire longue, inscrite dans le fonctionnement même des sociétés industrielles. En ce sens, parler d'une agriculture « malade de ses coûts », c'est souligner que le problème vient de l'intérieur : c'est la structure même de la production qui génère des déséquilibres économiques durables.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette montée en puissance du capital ?

Elles sont multiples et profondément structurantes. D'abord, on assiste à une intensification du capital nécessaire pour produire. Dans certaines filières, il faut aujourd'hui mobiliser des montants très importants pour dégager des revenus relativement faibles.



On s'approche implacablement des ratios de l'industrie lourde. Cela crée un effet de ciseau particulièrement problématique pour les agriculteurs, et rend l'installation des jeunes générations de plus en plus difficile. L'agriculture devient un secteur où l'on doit investir beaucoup pour gagner peu, ce qui pose un enjeu majeur d'attractivité.

Ensuite, la part des consommations intermédiaires – engrais, produits phytosanitaires, énergie, alimentation animale – a considérablement augmenté. Cela traduit une dépendance croissante à des ressources extérieures, souvent importées, et donc soumises à des fluctuations de prix importantes. Cette dépendance expose directement les exploitations aux chocs économiques et géopolitiques, comme on l'a vu récemment avec la hausse des prix de l'énergie ou des intrants.

Par ailleurs, cette logique favorise les économies d'échelle financières. Les grandes exploitations sont souvent mieux armées pour absorber les coûts fixes et accéder aux financements, ce qui accélère un mouvement de concentration. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une question technique : c'est aussi une conséquence économique directe de la structure des coûts. Au final, ce modèle tend à exclure progressivement les exploitations les plus petites ou les moins capitalisées, tout en accentuant la vulnérabilité globale du système.

3 QUESTIONS À...

Matthieu CALAME

Quelles pistes envisagez-vous pour sortir de cette impasse ?

Il faut d'abord reconnaître que le problème est systémique. L'agriculture industrielle est cohérente avec une société industrielle fondée sur l'abondance énergétique, la spécialisation et la division du travail. Dès lors, on ne peut pas transformer en profondeur l'agriculture sans interroger plus largement notre modèle de développement.

Une première piste consiste à réduire les dépendances, notamment vis-à-vis des intrants et de l'énergie. Cela suppose de repenser les systèmes de production pour les rendre plus autonomes et plus résilients, en s'appuyant davantage sur les ressources locales. Dans cette perspective, la relocalisation partielle des systèmes alimentaires peut jouer un rôle important. Il s'agit de sortir d'une organisation strictement en filières, souvent très longues et très spécialisées, pour aller vers des systèmes plus territorialisés, capables de boucler certains cycles de matière.

Cela implique également de repenser les outils économiques et comptables. Aujourd'hui, de nombreux coûts – notamment environnementaux – ne sont pas pleinement intégrés dans les calculs économiques, ce qui biaise les choix de production. Une meilleure prise en compte de ces dimensions permettrait de rééquilibrer les modèles et de valoriser des pratiques plus durables.

Enfin, ces évolutions nécessitent un changement d'approche de l'agriculture. Si nous croyons qu'elle est un pilier des équilibres sociaux, territoriaux et écologiques et pas seulement un complexe agri-industriel, il faut que les territoires prennent le pas sur les filières. Répondre à la « maladie des coûts » suppose donc d'engager une transformation profonde, qui dépasse largement le seul cadre agricole et interroge nos choix de société. ■



Employeurs : mise à jour au 1^{er} janvier 2026 du nouveau Smic et dernières négociations patronales

[Accédez à Clic & Class ici](#)

Depuis le 1^{er} avril 2021, les employeurs agricoles, les Cuma puis les ETA et plus récemment les activités hippiques se doivent d'appliquer une nouvelle classification des emplois.

Les pôles "Social" des cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont élaboré un cahier des charges pour créer un outil de calcul approprié. CLIC & CLASS a ainsi été conçu avec deux applications, une pour les agriculteurs/Cuma et les activités hippiques (établissements d'entraînement des chevaux de courses et centres équestres) et une pour les ETA. Très simple et très rapide d'utilisation, elles sont accessibles gratuitement et mises à jour à chaque modification du SMIC et accords professionnels.

DROIT ET GESTION



Lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2026 : ce qui change concrètement pour les agriculteurs

Adoptées début 2026, la loi de finances (LF) et la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) apportent plusieurs évolutions concrètes pour les chefs d'entreprises agricoles.

Fiscalité, gestion des risques, investissements ou transmission : si certaines mesures produisent des effets immédiats, d'autres – plus structurantes – sont repoussées à 2027. Une temporalité qui interroge, dans un contexte où les exploitations attendent des réponses rapides face aux crises.

Fiscalité : revalorisation limitée et marges de manœuvre accrues

La revalorisation de 0,9 % du barème de l'impôt sur le revenu entraîne mécaniquement une hausse de plusieurs seuils fiscaux. La limite d'imputation des déficits agricoles est ainsi portée à 128 826 €, ce plafond s'appliquant au revenu global du foyer fiscal et conditionnant la possibilité de déduire un déficit agricole des autres revenus. Pour autant, cette revalorisation reste modeste au regard de l'inflation réelle ressentie sur les charges, notamment l'énergie ou les intrants. Son effet concret sur la trésorerie des exploitations pourrait donc rester limité.

En revanche, la possibilité désormais offerte de revenir sur l'option pour le barème progressif, constitue une évolution plus structurante. Jusqu'ici irrévocable, cette option devient révisable *a posteriori* lors de la déclaration de revenus, ce qui permet d'arbitrer chaque année entre PFU (30 %) et barème progressif, notamment en fonction du niveau de revenu et de la tranche marginale d'imposition. Cette souplesse suppose toutefois un suivi fiscal plus fin.

Gestion des risques : la DEP renforcée, mais encore perfectible

La déduction pour épargne de précaution (DEP) est prorogée jusqu'en 2028, avec maintien des plafonds actuels (jusqu'à 150 000 € selon le bénéficiaire et le chiffre d'affaires). Elle reste conditionnée à l'inscription de l'épargne sur un compte dédié ou à son affectation à certains stocks.

Est aussi maintenue la possibilité de bénéficier d'une exonération partielle de 30 % sur la réintégration dans les cas d'aléas climatiques, de maladie animale ou végétale ou de calamités agricoles, sous certaines conditions.

DROIT ET GESTION

Cette possibilité est élargie à l'« aléa économique », ce qui constitue une avancée importante : l'exonération partielle de 30 % est possible lorsque la valeur ajoutée de l'exploitation diminue au-delà d'un seuil fixé (généralement 10 % ou 15 % par rapport à une moyenne pluriannuelle). Cette valeur ajoutée est calculée comme la différence entre la production de l'exercice et les consommations intermédiaires. L'exonération partielle pour cet aléa spécifique est néanmoins plafonnée à 20 000 €, contre 50 000 € pour les autres cas d'exonération.

Cette évolution pourrait répondre à une attente forte, notamment dans les filières exposées à la volatilité des prix. Toutefois, les modalités précises de calcul (période de référence, prise en compte des aides, traitement des variations exceptionnelles) restent déterminantes et pourraient complexifier l'utilisation du dispositif. Par ailleurs, la DEP suppose une capacité d'épargne préalable, ce qui limite son accessibilité pour les exploitations les plus fragiles. De plus, l'exploitant devra avoir souscrit un contrat d'assurance multirisque, et fournir une attestation de son expert-comptable attestant la baisse de valeur ajoutée.

Élevage : une mesure saluée, mais conditionnée

L'exonération fiscale des indemnités d'abattage sanitaire s'applique désormais à la plus-value constatée, c'est-à-dire à la différence entre l'indemnité perçue et la valeur nette comptable des animaux. Cette exonération est subordonnée à un réinvestissement dans le rachat d'animaux reproducteurs dans un délai de deux ans. Dans les faits, cela améliore nettement le montant net perçu. Mais la contrainte de réinvestissement dans un délai court peut poser difficulté, notamment en cas de blocage sanitaire prolongé ou de réorientation de l'exploitation.

La LFSS complète ce dispositif en excluant ces indemnités de l'assiette des cotisations sociales agricoles, ce qui signifie qu'elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des cotisations MSA.

Investissements : des signaux positifs, mais ciblés

Le crédit d'impôt bio est prolongé jusqu'en 2028, avec un montant maintenu (jusqu'à 4 500 € par exploitation sous conditions). Le crédit d'impôt HVE reste applicable pour 2026, dans des conditions similaires aux années précédentes.

Un nouveau crédit d'impôt pour la mécanisation en Cuma s'applique aux dépenses engagées pour l'acquisition de matériels agricoles par l'intermédiaire d'une Cuma. Il est égal à 7,5 % des dépenses éligibles, retenues dans la limite d'un plafond annuel de 40 000 € d'investissement (soit un avantage maximal de 3 000 €, porté à 10 000 € pour les Gaec selon la transparence fiscale). Les équipements doivent être inscrits à l'actif de la Cuma et être utilisés dans le cadre de l'activité agricole.

Ce crédit d'impôt a pour objectif d'inciter les exploitants à acquérir en commun les matériels les plus coûteux. Il est néanmoins nécessaire pour l'exploitant, d'adhérer à une CUMA dont les objectifs correspondent aux siens.

Gaec : une évolution technique aux effets bien réels

La réforme du micro-BA modifie les règles de calcul des seuils en Gaec. Désormais, tous les associés sont pris en compte pour apprécier le seuil de chiffre d'affaires (91 900 € en moyenne sur trois ans), y compris les associés de plus de 64 ans. Cela réduit mécaniquement les possibilités de rester sous le régime micro-BA. Le basculement vers le régime réel entraîne l'obligation de tenir une comptabilité complète (bilan, compte de résultat) et peut modifier le niveau d'imposition selon les charges réelles de l'exploitation.

DROIT ET GESTION

Conjoints collaborateurs : une incitation à devenir chef d'exploitation

Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2027, les conjoints collaborateurs arrivant au terme de leurs cinq années de statut devront choisir un nouveau statut, faute de quoi ils seront automatiquement considérés comme salariés. Pour accompagner cette transition et inciter les conjoints collaborateurs à devenir chefs d'exploitation, la LFSS a créé un avantage social spécifique. Ceux qui opteront pour le statut de chef d'exploitation bénéficieront de la même exonération dégressive de cotisations sociales que les jeunes agriculteurs sur cinq ans, soit 65 %, 55 %, 35 %, 25 %, puis 15 %, sans condition d'âge.

Cette mesure est néanmoins réservée aux conjoints collaborateurs ayant au moins cinq années de statut et qui décident de devenir chefs d'exploitation à titre principal ou exclusif pendant cinq ans. Elle est cumulable avec les taux réduits de droit commun (maladie et famille).

Calcul des cotisations sociales : lancement d'une expérimentation

La LFSS prévoit pour tous les chefs d'exploitation agricole la possibilité de choisir un mode de calcul de leurs cotisations sociales fondé sur une estimation de leurs revenus de l'année en cours, plutôt que sur leur revenus passés (pour rappel actuellement la règle est la moyenne triennale ou sur option, la prise en compte des revenus N-1). A l'issue de l'année d'option, une régularisation interviendra en fonction des revenus réels connus.

Prévues en 2025 mais jamais mis en œuvre, l'expérimentation est finalement lancée du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2028. A l'issue, si les résultats sont concluants, une généralisation pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2029. ■

Marion Lacourt-Dagonet, juriste-fiscaliste chez Fitagri by Fiteco, membre d'AGIRAGRI

2027 : transmission et fin de carrière sous tension

➤ Pacte Dutreil : anticiper avant le durcissement

À compter de 2027, la durée d'engagement collectif et individuel de conservation des titres est portée à un total de 8 ans, dont 6 ans obligatoires après la transmission. Le bénéfice de l'exonération de 75 % des droits de mutation reste conditionné à cet engagement. En parallèle, les actifs non strictement affectés à l'activité opérationnelle (par exemple certains biens immobiliers ou placements) pourraient être exclus de l'assiette exonérée, sauf justification de leur utilité professionnelle. Cela implique une analyse plus fine de la composition du patrimoine transmis et pourrait nécessiter des restructurations en amont. L'anticipation sera la clé.

➤ Retraite progressive : un outil renforcé mais encore flou

La réforme de la retraite progressive prévue pour 2027 vise à adapter le dispositif aux non-salariés agricoles. Elle permettrait de liquider une fraction de sa pension tout en poursuivant une activité réduite, généralement comprise entre 40 % et 80 % d'un temps plein théorique. Le montant de la pension versée serait proportionnel à la réduction d'activité (par exemple 50 % de pension pour une activité réduite de moitié). L'exploitant continuerait à cotiser sur son activité résiduelle, générant de nouveaux droits.

La mise en œuvre suppose toutefois de définir des critères objectifs de réduction d'activité (surface exploitée, volume de production, temps de travail estimé), ce qui reste complexe dans les structures sociétaires. Les conditions d'âge et de durée d'assurance minimale seront également déterminantes. Sans précisions réglementaires, le dispositif reste difficile à anticiper dans les stratégies de transmission.

PORTRAIT D'AVENIR

Maitena Pochelu cultive l'héritage et ouvre de nouveaux horizons

Au cœur du Pays-Basque, la ferme familiale Agerria a su transformer son isolement en force. Entre élevage, transformation et accueil à la ferme, Maitena Pochelu, 31 ans, incarne une nouvelle génération d'agricultrices : ancrée dans l'histoire familiale, mais tournée vers la diversification et l'adaptation.

Au bout d'une route sinueuse, nichée dans les collines verdoyantes du Pays-Basque, la ferme d'Agerria se mérite. Ici à Saint-Martin-d'Arberoue, 300 habitants, il faut compter plus de trente-cinq minutes depuis Bayonne pour rejoindre ce territoire à l'identité forte, où les brebis pâturent entre prairies pentues et boisements. Un isolement qui n'a pas freiné la famille Pochelu. Bien au contraire : il a façonné un modèle agricole aussi ancré que diversifié.

À 31 ans, Maitena Pochelu incarne aujourd'hui la nouvelle génération. Ingénieure agronome formée à l'École d'ingénieurs de Purpan à Toulouse, elle aurait pu faire carrière ailleurs. Elle a choisi de revenir sur la ferme familiale, après cinq années dans l'industrie agroalimentaire, entre laiterie et charcuterie. « Je voulais voir autre chose avant de revenir », explique-t-elle. Une manière aussi de mieux comprendre ce qu'elle pouvait apporter.

A chaque atelier son utilité

À l'origine, le père de Maitena était installé avec ses propres parents : ils produisaient du lait de brebis, vendu à la laiterie et destiné à l'AOP Ossau-Iraty et pratiquaient le gavage de canards. Lorsque sa mère s'est installée en 2003, ses parents ont fait ensemble le choix de la transformation et de la vente directe. Dès 2005, cette orientation structure durablement la ferme. « Ici, on a toujours tout vendu à la ferme », résume Maitena.



Très tôt, ses parents ont développé l'accueil à la ferme, avec des visites gratuites, déjà bien organisées. Au fil du temps, l'activité s'est structurée et les locaux ont été améliorés. Depuis un an, ils ont fait le choix de rendre les visites payantes pour rémunérer le temps consacré. « On pensait que ce temps passé était compensé par les ventes à la boutique, mais en réalité, ça ne rémunère que les produits », explique la jeune agricultrice. Le changement n'a pas été sans effet : un peu moins de visiteurs, mais « des gens plus intéressés, plus respectueux » et, une organisation plus maîtrisée avec des créneaux réservés à l'avance (1h - 6,50 €/adulte et 3,50 € pour les 5-14 ans).

Une diversification construite au fil des besoins

La diversification s'est construite au fil des besoins : le petit lait issu de la transformation fromagère a conduit à l'élevage de porcs (sous-produit très polluant pour l'eau, il s'intègre bien dans l'alimentation porcine). Au départ, des porcs roses classiques, puis le choix a été fait de passer à la race basque Pie Noir du Pays-Basque. Elevés en plein air sur des parcours agréés par l'INAO pour 5 ans, ils sont ensuite transformés par un charcutier indépendant avant d'être vendus sur place. « Rien ne se perd », souligne Maitena. Sur les 33 hectares de l'exploitation, entre prairies et maïs, tout est pensé pour nourrir les 220 brebis et les 90 porcs.

PORTRAIT D'AVENIR

Quand elle arrive sur la ferme en 2023, Maitena est d'abord embauchée un an via un groupement d'employeurs (ce qui lui permet d'accéder à des formations), puis elle passe une année encore en parrainage pour tester la compatibilité familiale, avant de s'installer officiellement en 2025. Elle apporte une nouvelle dynamique, sans rupture brutale. « Je m'inscris dans la continuité, mais avec des idées nouvelles. »

Parmi elles, la création d'une activité d'accueil structurée, construite avec ses parents, déjà très moteurs sur ces sujets : repas à la ferme (à partir de 30 personnes), séminaires d'entreprise, ateliers pédagogiques pour les maternelles et primaires. « L'objectif, c'était de générer du chiffre au printemps et à l'automne, pour mieux répartir le chiffre d'affaires sur l'année. » Le grenier est magnifiquement rénové pour accueillir des groupes. Les ateliers scolaires, elle les construit elle-même, après s'être formée à Lyon et avoir étudié les programmes éducatifs.

Résultat : une activité complémentaire qui trouve sa place dans l'équilibre global de la ferme : 38 000 € de chiffre d'affaires pour les repas, 24 000 € pour les visites et ateliers, intégrés dans un chiffre d'affaires global de 468 000 euros pour la boutique. Au cœur du modèle, c'est un magasin d'environ 60 m² refait en 2020, où l'ensemble de la production est écoulé, complétée par 30 000 € de produits fermiers locaux en revente. Une organisation qui permet aujourd'hui aux trois membres de la famille de se verser un salaire convenable et d'employer un salarié.

Passion et développement

« Tout me plaît », sourit-elle. L'élevage, la transformation, l'accueil. Mais le rythme est intense, comme toujours en agriculture. Les journées commencent à 6h30, se terminent en général à 18h ou 19h30 selon les jours de traite, qu'elle partage avec ses parents. « Je ne me vois pas ailleurs. »



Dans cette organisation millimétrée, chaque activité a sa place. Les repas permettent de valoriser des produits moins vendus en boutique. Les visites deviennent une activité à part entière. Le numérique reste encore en retrait – 7 à 8 % des ventes – mais un nouveau site internet est en préparation, avec un accent mis sur l'histoire familiale, désormais perçue comme un levier fort. Après notre entretien, Maitena enchaîne d'ailleurs avec la chambre de commerce pour travailler son développement numérique et sa présence sur les réseaux sociaux.

L'accent sur l'histoire familiale

Autre axe de développement : l'énergie. Depuis 2011, des panneaux photovoltaïques sont installés sur les bâtiments. Un nouveau séchoir en grange, équipé à son tour, doit permettre de gagner en autonomie fourragère et de réduire la facture d'électricité de moitié (12 960 € sur le dernier exercice). Un enjeu crucial sur une ferme où salle de traite et cave d'affinage sont énergivores.

PORTRAIT D'AVENIR

En toile de fond, la transmission se concrétise. Son père part à la retraite au 1^{er} avril, une étape préparée de longue date avec EXCO FSO, leur cabinet-conseil. Répartition du capital, articulation entre le Gaec (pour l'élevage) et la SAS (pour la commercialisation), projection économique : tout est passé au crible. L'avenir se construit progressivement, avec de nouveaux projets – comme l'arrivée d'une apprentie en septembre pour renforcer la transformation – mais sans précipitation. Maitena ne doute pas, elle s'adaptera.

Le soir, elle quitte la ferme pour rentrer chez elle. Une coupure nécessaire. Comme pour mieux revenir, chaque matin, à ce projet familial qu'elle contribue désormais à écrire. ■

Propos recueillis par Arielle Delest

Site internet : www.agerria.fr



DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement :
partageons nos cultures.



UN ACCÈS PRATIQUE

À partir du site, vous avez accès aux outils qui peuvent vous être utiles au quotidien aux parutions d'A Vrai Lire

 **Clic & Class**

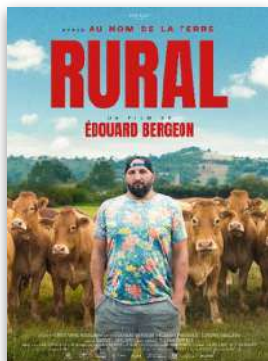
 **PACsimul**

 **À vrai lire**

VOIR LE SITE

CULTURE

Documentaire / **RURAL : Jérôme Bayle, visage d'une colère agricole**



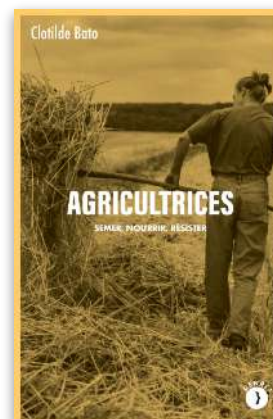
Le documentaire *RURAL*, réalisé par Edouard Bergeon, s'ancre dans le quotidien de Jérôme Bayle, devenu l'un des visages de la contestation paysanne. À travers son parcours, le film capte la montée des tensions dans le monde agricole, entre crises économiques, injonctions environnementales et sentiment d'abandon. Sans détour ni misérabilisme, il donne chair à une parole brute et politique, révélatrice d'un malaise profond qui traverse aujourd'hui les campagnes françaises. Il interroge aussi notre lien collectif à l'agriculture.

Lien vers les ressources pédagogiques et les cinémas qui proposent une séance : [Rural - Un film d'Édouard Bergeon | Au cinéma le 4 mars 2026](#)

Livre / **Agricultrices : semer, nourrir, résister : des récits qui bousculent l'ordre établi**

Dans *Agricultrices : semer, nourrir, résister*, Clotilde Bato recueille et analyse la parole de femmes longtemps invisibilisées dans le secteur agricole. À travers une série de témoignages, l'ouvrage met en lumière les obstacles structurels, mais aussi les stratégies d'émancipation déployées sur le terrain. Entre engagement écologique, luttes sociales et quête de reconnaissance, ces récits dessinent une autre manière de penser l'agriculture. Cet ouvrage est un cri du cœur, un plaidoyer pour les agricultrices.

Lien éditeur : [Agricultrices – Éditions les Pérégrines](#)



Etudes / **Déméter 2026 : l'agriculture au cœur des rivalités mondiale**



Avec *Déméter 2026 – Appétits stratégiques et pivots agricoles*, Club Déméter propose une lecture géopolitique des transformations agricoles. L'ouvrage analyse les tensions croissantes autour des ressources, les dépendances alimentaires et les stratégies des grandes puissances. À l'heure des crises climatiques et énergétiques, il éclaire les recompositions en cours et les rapports de force qui redessinent les systèmes agricoles à l'échelle mondiale.

PARLONS DE NOUS

AGIRAGRI s'impose comme un acteur incontournable du monde agricole

Entre présence affirmée sur le terrain, production de contenus utiles et déploiement d'outils structurants, AGIRAGRI confirme son rôle de partenaire de référence. Une dynamique qui renforce sa place d'acteur qui compte, au service d'un pilotage agricole plus clair, plus fiable et plus performant.



Dans ce numéro, nous souhaitons partager trois actualités qui illustrent concrètement la dynamique d'AGIRAGRI et sa place grandissante dans le paysage agricole.

D'abord, notre présence au SIA'Pro 2026 a marqué une étape importante. Ce rendez-vous nous a permis d'aller à la rencontre de nombreux acteurs du secteur, de confronter nos approches aux réalités du terrain et d'affirmer ce qui fait notre singularité : une expertise engagée, tournée vers des solutions concrètes et personnalisées. Autant d'échanges qui renforcent notre position d'acteur reconnu et qui compte.

Cet événement a également été l'occasion de porter la sortie de notre livre-outil « Moi agriculteur, je pilote ! ». Pensé comme un support accessible et directement opérationnel, il incarne pleinement notre volonté de rendre les chiffres compréhensibles et actionnables. À travers cette publication, AGIRAGRI confirme son rôle de partenaire de référence, capable d'apporter des repères fiables dans un environnement de plus en plus exigeant.

Enfin, la montée en puissance de notre outil « Réféncia » vient structurer encore davantage notre accompagnement. En renforçant la qualité de nos analyses et en consolidant nos pratiques, il contribue à installer durablement AGIRAGRI comme un acteur incontournable, alliant expertise métier et outils performants au service du pilotage des exploitations.

Présence terrain, production de contenus à forte valeur ajoutée et développement d'outils : ces leviers traduisent une ambition claire. Celle de faire d'AGIRAGRI un partenaire indispensable pour les agriculteurs, en leur apportant des solutions fiables, concrètes et adaptées à leurs enjeux. ■

A VRAI DIRE

Le changement climatique, première cause de pénibilité dans le travail agricole

Selon le baromètre CLISEVE© Agri France, le changement climatique s'impose désormais comme la première cause de pénibilité dans le travail agricole, devant l'effort physique. Appuyée sur des données collectées en 2025 dans plusieurs filières – viticulture, maraîchage et paysagisme –, l'étude met en lumière une réalité préoccupante : 40 % des travailleurs agricoles subissent des conditions climatiques difficiles plus de trois mois par an, et un tiers a déjà dû interrompre son activité en raison de ces contraintes.

Au-delà de l'inconfort, les impacts sur la santé sont bien identifiés : coups de chaleur, déshydratation ou maux de tête, dont l'intensité s'est accrue ces cinq dernières années pour plus de la moitié des répondants. Le phénomène touche différemment selon les statuts et les territoires, mais il tend à s'aggraver, créant une « usure silencieuse » qui fragilise les exploitants.

Les conséquences économiques et humaines sont déjà visibles. Près de 26 % des professionnels envisagent d'arrêter leur activité dans les cinq ans, tandis qu'un saisonnier sur deux pourrait renoncer à travailler en raison des fortes chaleurs.

Lien : [Baromètre Clisève© Agri France - Le monde agricole se mobilise - Croissance Bleue](#)

En 2025, un excédent commercial de 181 M€

Le solde commercial agricole et agroalimentaire 2025 n'a pas contribué à la baisse de 10 Mds d'€ du déficit (-69,2 Mds d'€) du commerce extérieur français. Estimé à 181 millions d'euros, il est inférieur de près de 5 Mds d'€ à celui de 2024. L'an passé, la France a exporté à peine plus de produits agricoles et transformés que l'an passé (84 Mds d'€ ; +1,8 Md'€) mais en a importé 83,8 Mds d'€, soit 6,4 Mds d'€ supplémentaires. L'excédent commercial avec les pays tiers a chuté de 3,9 Mds d'€ et le déficit intra-européen s'est accru de 1,1 Mds d'€.

L'an passé, les importations de chocolat ont progressé de 2 Mds d'€. A l'export, la France a notamment pâti de la récolte catastrophique de céréales 2024, des cours en net repli, mais aussi de la baisse des ventes d'alcools (1,4 Mds d'€).

Lien : [Agreste, la statistique agricole](#)

Méthanisation : Solagro alerte sur les limites d'un essor mal maîtrisé

La publication 2026 de Solagro, consacrée à la méthanisation dans le scénario Afterres2050, précise les conditions d'un développement soutenable de cette filière. L'étude rappelle que la méthanisation constitue un levier intéressant pour produire du biogaz tout en recyclant les nutriments agricoles, réduisant ainsi le recours aux engrais de synthèse et améliorant la fertilité des sols. Mais Solagro insiste sur un point : son essor doit rester encadré par les limites agronomiques et alimentaires. Dans un contexte où la biomasse est une ressource contrainte, le scénario privilégie l'usage de déchets, effluents d'élevage et cultures intermédiaires, plutôt que des cultures dédiées susceptibles de concurrencer l'alimentation.

L'approche se veut systémique : la méthanisation doit s'intégrer aux exploitations, renforcer leur autonomie et contribuer à la transition énergétique sans déstabiliser les équilibres agricoles. Elle s'inscrit ainsi dans une trajectoire plus large de sobriété et d'adaptation des systèmes alimentaires face aux enjeux climatiques.

Lien : <https://solagro.org/focus/afterres2050-methanisation-nouvelle-publication>